Archives parlementaires

# Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 frimaire, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 frimaire, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 94;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39155_t1_0094_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

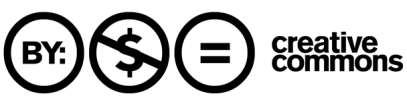

**Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 3 frimaire; la rédaction, mise aux voix, a été adoptée** (1).

**Le comité de surveillance de la commune de Sézanne, félicite la Convention d'avoir terrassé l'hydre de l'aristocratie, d'avoir fait frapper du glaive de la loi les têtes coupables et l'invite à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin »** (2).

*Suit la lettre du comité de surveillance de la commune de Sézanne* (3).

*Le comité de surveillance de la commune de Sézanne, à la Convention nationale.*

« Sézanne, le 22 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les temps sont arrivés.
Cessez tristes cahos *(sic)*
Paraissez, éléments.

« Ils ont paru, ils s'organisent, citoyens créateurs. Depuis le 31 mai 1793 vos travaux sublimes, votre intrépidité ont terrassé l'hydre de l'aristocratie. Soyez inébranlables à votre poste, frappez et ne vous laissez point que la dernière tête de l'hydre écrasée purge notre atmosphère et rende éternelle la sérénité du ciel républicain.

« *Les membres du comité de surveillance de la commune de Sézanne.* »

*(Suivent 9 signatures.)*

**La Société populaire de Sorèze félicite la Convention sur ses travaux; elle jure fidélité, dévouement à la Convention.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin »** (4).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Sorèze* (5).

*La Société populaire de Sorèze, à la Convention nationale.*

Sorèze, le 7e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire de Sorèze, ralentie dans sa marche par des membres tièdes, entravée par des malveillants, a banni les uns et les autres de son sein, et, ainsi épurée, elle offre à la Convention un hommage digne d'elle : l'hommage d'un patriotisme pur et ardent.

« Entre les mains de deux membres du comité révolutionnaire du département du Tarn, nous avons juré notre adhésion aux journées mémorables des 31 mai, 1er et 2 juin, où la Montagne a heureusement triomphé de ses ennemis. Nous avons voué exécration aux tyrans, aux fédéralistes, aux modérés, à tous ceux qui ont osé espérer d'arrêter ou de ralentir la marche révolutionnaire; nous avons juré obéissance et soumission à toutes les mesures qu'a décrétées ou décrétera la Convention nationale, seul centre d'unité des Français. Ce serment a été répété avec enthousiasme par tous les membres de la Société, par la masse du peuple accouru en foule, par 350 jeunes élèves qui ont mis dans ce serment l'enthousiasme et la franchise qui caractérisent la jeunesse.

« Nous avons voté des actions de grâces aux membres fermes et éclairés qui, du haut de la Montagne, ont découvert, déjoué et fourvoyé les ennemis de la chose publique, et des vœux pour que la Convention, ferme à son poste, ne le cède à ses successeurs que lorsqu'elle pourra lui remettre la République affermie sur des bases immortelles, triomphant de ses ennemis et à l'abri des atteintes de l'aristocratie et du fanatisme.

« La solennité de ce serment n'a pas été inutile à la chose publique, les commissaires du comité révolutionnaire ont eu à peine fait une invitation, que les citoyens, à l'envi, ont apporté leur numéraire pour le changer contre la monnaie républicaine, et ils semblaient s'être déchargés d'un fardeau en déposant ces médailles corruptrices du despotisme. Un grand nombre même a dédaigné le change, et, dans quelques minutes, dans un lieu peu opulent, plus de 1,000 écus ont été déposés sur le bureau pour le besoin des familles des volontaires.

« Les élèves de l'école ont été électrisés; chacun d'eux a offert ce qu'il avait, et tous ensemble ont offert, ce qu'ils avaient offert plusieurs fois, l'argent destiné à leurs menus plaisirs. Des larmes d'attendrissement coulaient de tous les yeux. La sensibilité autant que l'énergie doivent caractériser les citoyens.

« Législateurs, achevez votre ouvrage, à votre voix les citoyens levés en masse vont chasser les satellites des despotes qui infectent les frontières de la République; à votre voix, les Sociétés populaires réunies en masse écraseront leurs ennemis qui déchirent ou minent son sein.

« *Les membres de la Société populaire de Sorèze,*

« P. CHAILAS aîné, *secrétaire;* FABRE, *président;* J.-B. TRONQ, *secrétaire.* »

**Clément, juge provisoire au tribunal militaire de l'armée du Rhin, y faisant les fonctions d'accusateur, rend compte des différentes mesures**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 146.
(2) *Ibid.*
(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 146.
(5) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.